



HAL
open science

Savoir que et la notion de présupposition

Axelle Vatrican

► **To cite this version:**

Axelle Vatrican. Savoir que et la notion de présupposition. *Langages*, 2012, 2 (186), pp.69-84. hal-01010888

HAL Id: hal-01010888

<https://hal.science/hal-01010888>

Submitted on 20 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SAVOIR QUE et la notion de présupposition¹

Axelle Vatrican
Université de Toulon
Babel 2649

INTRODUCTION

Dans la construction française *savoir que*, *savoir* est considéré comme un verbe d'attitude propositionnelle, i.e. exprimant l'attitude d'un sujet à l'égard d'une proposition. Il est d'usage de l'analyser en termes de présupposition. Notre but sera, dans cette étude, d'examiner la façon dont cette notion a été appliquée à l'analyse de la construction *savoir que* en comparant les différentes approches de la présupposition.

Rappelons que depuis Frege, une proposition *q* est considérée comme présupposée par une proposition *p* si *q* est conservée sous la négation de *p*. Soit les deux exemples suivants :

- (1) Jean sait que Pierre est parti.
- (2) Jean ne sait pas que Pierre est parti.

Dans l'énoncé (1), *Jean sait que Pierre est parti* (= *p*) indique que *<Pierre est parti>* (= *q*) est vraie ; dans l'énoncé (2) *Jean ne sait pas que Pierre est parti* (= non-*p*) indique également que *<Pierre est parti>* (= *q*) est vraie. La proposition *q* est donc un présupposé de *p*. D'un point de vue logique, il faut que *q* soit vraie pour que l'on puisse attribuer une valeur de vérité à l'énoncé *p* (Strawson : 1950). Nous aimerions toutefois, attirer l'attention sur un point crucial de l'analyse : qu'entend-on par « *q* est vraie » ? Cette simple question va nous conduire à nous interroger sur les points qui suivent.

En premier lieu, la phrase « *q* est vraie », utilisée dans le cadre de l'étude de la présupposition, doit-elle toujours être interprétée de la même façon ? En second lieu, si nous admettons que *savoir que* présuppose la vérité de la complétive, *savoir* peut alors être défini soit comme un verbe factif, soit comme un semi-factif si l'on considère qu'il ne répond pas à tous les critères de la factivité (Kiparsky & Kiparsky 1971 ; Karttunen 1973a ; Dobrovie-Sorin 1982 ; Borillo 1982 ; Martin 1983a). Comment la présupposition permet-elle de définir la notion de factivité ? Enfin, présupposer la vérité de la complétive, c'est-à-dire déclarer qu'une proposition *q* est vraie, a conduit un certain nombre de linguistes à se demander pour qui elle est vraie, et à introduire la figure du locuteur dans l'étude de la présupposition.

Ce bref aperçu permet selon nous, de mettre en lumière les trois questions qui apparaissent de façon récurrente dans l'étude de *savoir que* et de la présupposition : en

¹ Je remercie Jean-Claude Anscombe et Sandrine Deloor pour leurs précieux commentaires qui ont permis d'améliorer considérablement ce travail.

premier lieu, celle de la vérité ; en second lieu, celle de la factivité ; en troisième lieu, celle de du locuteur. Nous étudierons donc conjointement les notions suivantes : présupposé et vérité, puis présupposé et factivité et enfin, présupposé et locuteur.

1. Présupposé et vérité : « q est vraie »

Introduire le présupposé dans l'analyse d'un énoncé conduit traditionnellement à introduire la notion de vérité et à utiliser la phrase « q est vraie ». Toutefois, une difficulté se présente : le sens de « q est vraie » diffère selon le point de vue théorique adopté. En effet, dire que *savoir que* présuppose la vérité de la proposition complétive peut s'inscrire soit dans un cadre logique, soit dans un cadre pragmatique ou sémantico-pragmatique².

1.1. Cadre logique

Envisageons le cas de « q est vraie » dans un cadre logique. Nous examinerons pour cela *savoir que* et *croire que*. Reprenons les exemples (3) et (4) :

(3) Jean sait que Pierre est parti.

(4) Jean ne sait pas que Pierre est parti.

Comme nous l'avons vu, les énoncés (3) et (4) présupposent que <Pierre est parti> est vrai. Dans une perspective purement logique, on ne cherche qu'à établir les conditions de vérité de l'énoncé : il faut que q soit vraie pour attribuer une valeur de vérité à p. Toutefois, comment détermine-t-on la valeur de vérité d'une proposition ? En vertu de l'adéquation du monde réel au langage³ ; <Pierre est parti> est vrai si effectivement dans le monde réel, Pierre est parti ; la même proposition sera considérée comme fausse si Pierre n'est pas parti. Prenons le cas où (3) est vrai. Dans ce cas, il faut impérativement, pour que l'énoncé *Jean sait que Pierre est parti* ait une valeur de vérité, que <Pierre est parti> soit vraie et désigne l'état du monde correspondant. Considérons à présent le cas bien connu de *croire que* dans les énoncés (5) et (6) :

(5) Jean croit que Pierre est parti.

(6) Jean ne croit pas que Pierre {est/soit} parti.⁴

Dans l'énoncé (5), *Jean croit que Pierre est parti* (= p) ne présuppose pas que <Pierre est parti> (= q) est vrai ; il en va de même pour l'énoncé (6). Autrement dit, le fait que Pierre soit parti ou que Pierre ne soit pas parti dans la réalité, permet sans difficulté de dire que <Jean croit que Pierre est parti> est vrai. Jean peut 'croire' que Pierre est parti, indépendamment du fait que celui-ci soit parti ou non. Escandell (2004 : 306) explique ainsi, pour les verbes espagnols *saber* et *creer*, que le premier établit une relation entre un individu et un état du monde réel alors que le second établit une relation entre un individu et la représentation que celui-ci possède d'un état du monde ; cette représentation peut être déliée du monde réel. L'individu peut avoir des croyances qui se révèlent être vraies ou fausses dans le monde réel.

² Voir, dans ce numéro, Deloor, « Aperçu historique des travaux sur la présupposition ».

³ Cette définition est celle de Tarski (1935).

⁴ Les deux modes sont acceptés : dans le cas de l'indicatif, la phrase reprend les termes exacts de celle qui vient d'être énoncée 'Jean croit que Pierre est parti, tu sais'. 'Mais non, Jean ne croit pas que Pierre est parti'. L'emploi du subjonctif à l'inverse n'implique pas cette reprise.

Nous constatons que *croire que* ne présuppose en aucun cas la vérité de la complétive. La proposition q n'a pas besoin d'être vraie pour que p ait une valeur de vérité.

1.2. Cadre sémantico-pragmatique

L'étude de la présupposition dans une perspective sémantico-pragmatique est aujourd'hui largement développée. On considère cette fois que « q est vraie » pour le locuteur, et ce, indépendamment d'une quelconque réalité. Nous prendrons en compte essentiellement deux points de vue : celui où le présupposé est considéré comme vrai par le locuteur parce qu'il fait partie d'un ensemble de croyances partagées par le locuteur et l'interlocuteur ("back-ground beliefs"), d'après Stalnaker (1974), et celui où le présupposé est présenté comme une condition nécessaire au bon déroulement du dialogue (Ducrot 1972).

Considérons le premier point de vue, celui du "back-ground beliefs", adopté par Stalnaker (1974) et observons, pour cela, les énoncés (7) et (8) :

(7) Jean sait que Pierre est parti.

(8) Jean ne sait pas que Pierre est parti.

Pour moi, locuteur de (7), le présupposé <Pierre est parti> (= q), est vrai. La proposition q est le présupposé parce que celui-ci fait partie d'un ensemble de croyances situé à l'arrière plan du discours ; cette croyance⁵ est assumée par le locuteur mais également, en principe, par l'interlocuteur⁶. Ainsi, en (7), <Pierre est parti> est vrai pour le locuteur et l'interlocuteur ; il en va de même en (8). Ceci revient à dire que le locuteur et l'interlocuteur acceptent le présupposé ; autrement dit, tous deux possèdent ou font comme s'ils possédaient l'information Pierre est parti, avant même que ne soit assertée (7) ou (8). Il ne faut donc pas parler dans un tel cadre, du présupposé d'une phrase mais du présupposé du locuteur. Si la définition du présupposé a changé, on constate en revanche, que la valeur de vérité du présupposé attaché à *savoir que* reste elle, inchangée, puisqu'en (7) et (8), <Pierre est parti> est considéré comme vrai par le locuteur.

Observons à présent s'il en va de même pour la construction en *croire que* :

(9) Jean croit que Pierre est parti.

(10) Jean ne croit pas que Pierre {est/soit} parti.

Dans la construction en *croire que* (Co Vet 1994 : 63 ; Geurts 1999 : 166), le locuteur considère que <Pierre est parti> est vrai ou faux, ou plus exactement, il ne peut s'engager sur la vérité ou la fausseté de <Pierre est parti>. Il en va de même en (10). Dans le cas de *croire*, le locuteur ne présuppose pas que la complétive est vraie. Toutefois, on peut penser que si moi, locuteur, j'affirme *Jean croit que Pierre est parti*, c'est sans doute afin de communiquer l'idée que, pour ma part, je pense le contraire et que <Pierre est parti> (= q) est faux⁷. Comme le soulignent Amsili, Denis & Roussarie (2005 : 37), il s'agit dans ce cas, d'une implicature conversationnelle qui peut apparaître dans certains contextes. Ces implicatures sont facultatives – elles peuvent dans un contexte donné, être annulées - tandis que le présupposé est une obligation : il ne peut être ni annulé ni modifié (Lyons 1978 : 231). Que cette implicature conversationnelle liée à *croire que* puisse varier en fonction du contexte ressort

⁵ On a souvent tendance dans le cadre de la pragmatique à parler d'ensemble de 'connaissances' partagées. Voir Beaver (2001 : 9). Or on notera que Stalnaker parle avant tout de 'croyance' plutôt que de connaissance (1974 : 472).

⁶ Voir Stalnaker (1974 : 473).

⁷ Voir ce que dit Geurts (1999 : 166) de *to believe*. Voir également Gosselin (2010 : 407) et Martin (1987 : 98).

des deux enchaînements suivants, qui montrent que le locuteur peut ou non adhérer à la fausseté de q :

- (11) Jean croit que Pierre est parti, mais moi, je n'y crois pas.
- (12) Jean croit que Pierre est parti et j'y crois volontiers.

Ou encore :

- (13) Jean croit à tort que Pierre est parti.
- (14) Jean croit avec raison que Pierre est parti.

En (11) et (13), le locuteur considère que q est fausse. En (12) et en (14), le locuteur considère que q est vraie.

Examinons à présent le second point de vue : celui où le présupposé est une condition nécessaire au bon déroulement du discours. C'est le point de vue défendu par Ducrot (1972). Lorsque celui-ci nous dit (1972 : 268) : « *Pierre sait que p* donne à penser que [l'énoncé] présuppose < p est vrai > et pose seulement < Pierre est certain que p > », que veut-il dire ? Ce dernier considère le présupposé comme une condition de bon fonctionnement du discours ; c'est selon lui (1972 : 91), « un acte de parole particulier [...], acte à valeur juridique et donc illocutoire » qui limite la liberté de parole de l'interlocuteur par l'orientation que le présupposé impose au discours. Si quelqu'un me dit *Je sais que Pierre est parti*, je suis obligé en tant qu'interlocuteur d'accepter, même si je l'ignore ou que je le tiens pour faux⁸, le fait que < Pierre est parti >. Ainsi, Ducrot (1972 : 50) nous explique que « pour accomplir réellement un acte de parole, il faut admettre les présupposés de l'énoncé utilisé ». Le présupposé est donc une contrainte imposée au discours, idée qui est également présente chez Stalnaker (1974 : 474). Cette contrainte imposée par le présupposé doit être considérée comme le cadre hypothétique dans lequel s'intègre le discours⁹. Peu importe que cela soit vrai ou non dans le monde extralinguistique, il suffit de 'faire comme si c'était vrai'. Le présupposé nous livre ainsi (Ducrot 1968 : 40) « un monde de représentations considérées comme évidentes »¹⁰.

Pour résumer, la phrase « q est vraie », dans la construction *savoir que* peut avoir deux sens différents, selon le cadre adopté, logique ou sémantico-pragmatique. Il est admis dans un cadre logique que q doit être vraie pour pouvoir assigner une valeur de vérité à p. Dans un cadre sémantico-pragmatique, sont pris en compte le locuteur et l'interlocuteur. *Savoir que* présuppose que q est vraie, soit parce que q est vraie pour le locuteur car elle fait partie de ses croyances, soit parce que le locuteur impose q comme une information d'arrière-plan sur la base de laquelle se construit le dialogue. Les deux points de vue s'accordent pour dire que *savoir que* présuppose la vérité de sa complétive. Examinons maintenant le problème du caractère factif de *savoir*.

⁸ Ducrot (1968 : 40) rappelle que « l'énoncé reste parfaitement compréhensible si ses présupposés ne sont pas vrais, et même si l'auditeur sait qu'ils ne sont pas vrais ».

⁹ « [...] présupposer, ce n'est pas dire que l'auditeur sait, ou que l'on pense qu'il sait ou qu'il devrait savoir, mais placer le dialogue dans l'hypothèse où il saurait déjà » (Ducrot 1972 : 67).

¹⁰ L'idée d'un monde de représentations nous conduit à faire deux remarques : la première est qu'elle n'est pas sans rappeler la théorie des mondes possibles de Hintikka et Kripke, qui a inspiré à Martin (1983 b : 249) la notion d'univers de croyance : « En fait l'énoncé déclaratif est seulement *présenté* comme vrai. [...] La vérité de l'énoncé est une vérité relative. L'énoncé appartient à l' < univers > du locuteur ». La seconde est que dans un cas comme dans l'autre, le présupposé se trouve délié du monde réel.

2. Présupposé et factivité

Nous définirons dans un premier temps les critères permettant de déterminer la factivité de *savoir* puis nous en montrerons les limites.

2.1. Caractéristiques : définition

Savoir que, nous l'avons vu, présuppose la vérité de la complétive et peut donc être défini comme un verbe factif. A l'inverse, *croire que* n'est pas factif, puisqu'il ne présuppose pas la vérité de la complétive. La factivité a été introduite par Kiparsky & Kiparsky (1971) puis largement développée, entre autres, par Karttunen (1971, 1973 a-b). Elle s'inscrit donc dans une perspective sémantico-pragmatique. L'idée que le locuteur doit croire à la vérité de la complétive étant celle qui est avancée aussi bien par Kiparsky (1971) que par Karttunen (1973a), nous souhaiterions attirer l'attention sur la question délicate de la formulation liée à la factivité, et de ce fait à la présupposition. Nous soulèverons pour cela, deux problèmes de formulation.

Selon Egré (2005 : 1), « *Savoir*, contrairement à *croire*, est un verbe factif : *Pierre sait qu'il pleut*, contrairement à *Pierre croit qu'il pleut*, implique qu'il pleut effectivement. » Nous pensons que le caractère factif du verbe ne peut pas être défini sur la base de la situation réelle du monde dénotée par la complétive. Observons pour cela l'exemple suivant, recevable, au moins du point de vue syntaxique.

(15) Pierre sait que la terre est plate.

Si nous reprenons cette analyse, il est bien entendu impossible ici d'affirmer que *Pierre sait que la terre est plate* implique que la terre est plate. En revanche, nous pouvons maintenir que cet énoncé contraint l'interlocuteur à admettre que la terre est plate.

Une seconde difficulté de formulation surgit. Ainsi, selon Martin (1983 a : 214) : « *Savoir que* est < factif > (*savoir que* induit la vérité de p) [...]. Plus précisément, en disant que Pierre sait que p, je laisse entendre que moi aussi je sais que p ». On observe dans cette citation une confusion, cela dit, très fréquente, entre langue (le verbe *savoir* dans *Pierre sait que p*) et métalangue (le verbe *savoir* dans *je sais que p*). Par ailleurs, nous constatons que l'expression *induit la vérité de p* conduit à l'ambiguïté de formulation précédemment évoquée (la réalisation ou l'existence de p). Il est donc préférable, croyons-nous, de privilégier la définition selon laquelle tout verbe factif contraint le locuteur à croire (ou à faire comme s'il croyait) à la vérité de la complétive (Karttunen 1971 : 350).

Outre la croyance en cette vérité, tout verbe factif se définit par opposition aux verbes dits implicatifs (Karttunen 1971 ; Sales-Wuillemin 1991). Un verbe implicatif, de la même façon qu'un verbe factif, contraint le locuteur à croire à la vérité de son complément, comme c'est le cas en (16) :

(16) Pierre a réussi à obtenir le permis de conduire.

Pour le locuteur, *Pierre a obtenu son permis de conduire* est vrai. En revanche, à la différence d'un verbe factif, cette implication disparaît sous la négation. Ce n'est donc pas une présupposition.

(17) Pierre n'a pas réussi à obtenir le permis de conduire.

Dans l'énoncé (17), le locuteur ne croit pas à la vérité de *Pierre a obtenu son permis de conduire*. *Réussir à* est donc un verbe implicatif.¹¹

Enfin, on observera que le critère de la négation anticipée permet de délimiter la classe des verbes factifs. Examinons les énoncés suivants :

- (18) Jean sait que Marie ne va pas venir.
- (19) Jean ne sait pas que Marie va venir.
- (20) Jean croit que Marie ne va pas venir.
- (21) Jean ne croit pas que Marie va venir.
- (22) Jean souhaite que Marie ne vienne pas.
- (23) Jean ne souhaite pas que Marie vienne.

Si la négation précède, non pas le verbe de la complétive comme en (18), (20) et (22), mais le verbe d'opinion, comme c'est le cas en (19), (21) et (23), on constate que dans un cas, le sens se trouve modifié alors que dans l'autre, il demeure inchangé. (18) et (19) ont des sens différents tandis que (20) et (21), ainsi que (22) et (23) sont de sens très proche. On observe que la négation anticipée avec les verbes factifs, tels que *savoir* modifie le sens de l'énoncé ; elle ne change pas le sens de l'énoncé dans le cas des verbes non-factifs, tels que *croire* ou *souhaiter*¹². Par ailleurs, un verbe factif peut être nié sans que cela affecte la présupposition (la vérité de la complétive demeure intacte) alors qu'un verbe non-factif ne peut pas être nié sans que cela affecte la présupposition (la vérité de la complétive est modifiée).

Nous venons de voir que *savoir que* possède certaines caractéristiques des verbes factifs : il contraint le locuteur et l'interlocuteur à croire en la vérité de la complétive ; nous avons pour cela écarté les deux formulations suivantes : celle qui consiste à affirmer que *x sait que p* implique que *p* s'est effectivement réalisé et celle qui consiste à dire que *x sait que p* implique que *je sais aussi que p*. D'autre part, *savoir que* s'oppose aux verbes implicatifs, dont l'implication disparaît sous la négation. Enfin, la négation anticipée de *savoir que* modifie le sens de l'énoncé tout en conservant son présupposé. Bien qu'il ait été clairement montré que *savoir que* est considéré comme un verbe factif, certaines difficultés subsistent. Nous allons les voir à présent.

2.2. Difficultés

Savoir en effet n'obéit pas à tous les critères de la factivité et serait donc en fait considéré comme un semi-factif¹³. En effet, à l'inverse des autres verbes factifs, on ne peut construire *savoir* avec *le fait que*.

- (24) a. Je regrette qu'il vienne.
- b. Je regrette le fait qu'il vienne.

¹¹ A un autre niveau, qui est celui de la réalisation de l'action, il a été fait remarquer que tout verbe implicatif (*réussir, parvenir, se rappeler*), à l'inverse d'un verbe factif, se révèle être la condition nécessaire de réalisation de l'action dénotée par le verbe complément et qu'il est impossible de les séparer. Dans l'énoncé *Jean a réussi à parler à Marie*, l'action de parler à Marie ne peut se réaliser sans celle de réussir à. En revanche, dans *Jean sait que Marie est partie en Espagne*, l'action de 'Marie être partie en Espagne' peut se réaliser indépendamment du fait que Jean le sache. Voir Karttunen (1971 : 350) et Sales-Wuillemin (1991 : 564).

¹² Nous adaptons au français le commentaire que fait Sánchez López (1999: 2611) pour l'espagnol. Voir également Gosselin (2008).

¹³ C'est ce que défendent Kiparsky & Kiparsky (1971) et Karttunen (1973 a). Gosselin (2010 : 384) en revanche, défend l'idée que *savoir que* est absolument factif et que *regretter* ne l'est que « tendanciellement ».

- (25) a. Je sais qu'il est venu.
b. *Je sais le fait qu'il soit venu.

Si (24 a) et (24 b) sont parfaitement acceptables, (25 b) ne l'est pas¹⁴.

En second lieu, la factivité de *savoir*, lorsque celui-ci est nié, est suspendue à la première personne. L'énoncé suivant est irrecevable :

- (26) *Je ne sais pas que Pierre est venu¹⁵.

Enfin, son fonctionnement est différent des autres verbes factifs en ce qu'il est impossible d'ajouter ce même verbe conjugué à la première personne. On le voit dans les énoncés (27), (28) et (29) :

- (27) a. Il reconnaît que Pierre est intelligent.
b. Il reconnaît que Pierre est intelligent mais moi, je ne le reconnais pas.
(28) a. Il regrette que Pierre ne soit pas venu.
b. Il regrette que Pierre ne soit pas venu mais moi, je ne le regrette pas.
(29) a. Il sait que Pierre s'est trompé.
b. *Il sait que Pierre s'est trompé mais moi, je ne le sais pas.

Pour résumer, *savoir* est considéré comme un verbe semi-factif, car il est factif en ce qu'il présuppose la vérité de son complément, se distingue des verbes implicatifs et rejette la négation anticipée ; en revanche, il est non factif, parce qu'il rejette la construction introduite par *le fait que*, qu'il ne peut être utilisé à la première personne à la forme négative, et qu'il se comporte différemment des verbes factifs comme *reconnaître* et *regretter*. Cette dernière analyse nous conduit à étudier la relation entre le présupposé et le locuteur et à nous demander si le point de vue du locuteur est le seul à prendre en compte dans la construction *savoir que*.

3. Présupposé et locuteur

Le locuteur, nous l'avons vu, tient une place centrale dans l'étude de la présupposition. En effet, établir les conditions de vérité d'un énoncé peut conduire à se demander pour qui cet énoncé est vrai. La réponse apportée est : le locuteur. Cela dit, parce que *savoir* est un verbe d'attitude propositionnelle, il introduit dans la subordonnée complétive, un « monde possible » (Hintikka 1962 ; Kripke 1963) qui peut ou non être celui du seul locuteur. Lorsque ce n'est pas celui du seul locuteur, c'est alors celui du sujet de la phrase. Or locuteur et sujet de la phrase, sont-ils les deux seuls points de vue à prendre en compte ? Observons l'énoncé (30) :

- (30) Juliette sait que Pierre a raison.

¹⁴ Selon Kiparsky & Kiparsky (1971 : 348, n. a), *to know* serait de ce fait sémantiquement factif mais syntaxiquement non factif.

¹⁵ Rappelons toutefois que Geurts & Beaver (2011 : 8) mentionnent l'exemple, *I don't know that Mullah Omar is alive*, énoncé particulier que nous ne commenterons pas ici, mais que Lyons (1978 : 225 & 389) définit comme un cas de réfutation. Ce dernier explique que dans ce cas, l'on « réfute qu'il en est ainsi ; [...] on rejette une proposition (positive ou négative) dont on pourrait attendre qu'on l'accepte comme vraie ».

Dans cet exemple, nous pouvons en fait distinguer quatre points de vue : celui du locuteur vis-à-vis de la phrase *Juliette sait que Pierre a raison*, celui du sujet de la phrase¹⁶ Juliette, vis-à-vis de la proposition <Pierre a raison>, la modalité intrinsèque de *Pierre a raison*, et enfin, le point de vue de l'interlocuteur vis-à-vis de *Juliette sait que son mari a raison*. Nous allons donc examiner successivement ces quatre points de vue. Comparons dans un premier temps, le point de vue du locuteur avec celui du sujet modal.

3.1. Locuteur et sujet modal

3.1.1. *Savoir que et croire que*

Dans les énoncés suivants (31) et (32), deux points de vue se superposent : celui du locuteur (celui qui parle) et celui du sujet modal (Marie).

(31) Marie sait que Pierre aime le chocolat.

(32) Marie croit que Pierre aime le chocolat.

Dans (31) *Pierre aime le chocolat* est vrai pour le locuteur. Pour Marie, sujet modal, *Pierre aime le chocolat* est également vrai. Mais en (32), les points de vue du locuteur et de Marie sont beaucoup plus difficiles à distinguer l'un de l'autre. Ce que le locuteur ou ce que Marie tient pour vrai, pour faux ou ne tient ni pour vrai ni pour faux se dégage avec peine. Le problème est le suivant : à qui doit-on attribuer l'emploi de *croire* ? Au locuteur ou à Marie ? Considérons le point de vue du locuteur. Avec *croire que*, on l'a vu, le locuteur ne s'engage pas sur la vérité de <Pierre aime le chocolat>, puisque celui-ci peut, selon le contexte, considérer qu'il est vrai que <Pierre aime le chocolat> ou qu'il est faux que <Pierre aime le chocolat>.

En revanche, le point de vue du sujet modal, Marie ici, est beaucoup plus difficile à cerner. Il semble que l'énoncé puisse s'interpréter de deux manières et que l'on ait la possibilité de faire une lecture *de dicto* ou une lecture *de re*¹⁷. Lorsque je dis que *Marie croit que Pierre aime le chocolat*, je comprends que pour Marie, il est possible que Pierre aime le chocolat et que celle-ci émet quelques réserves.¹⁸ Nous aurons une lecture *de dicto*, tournée vers le sujet modal. Ou bien, seconde interprétation, le locuteur ne partage pas l'avis de Marie, soit qu'il ne puisse pas l'affirmer avec certitude, soit qu'il pense que c'est faux ; c'est la raison pour laquelle il utilise le verbe *croire*, forme verbale qu'il n'attribue pas à Marie mais qui lui sert simplement à montrer son désaccord. Nous avons dans ce cas une lecture *de re*, tournée vers le locuteur. Dans le premier cas, le locuteur rapporte un propos direct, tenu par Marie. Marie aurait dit « je crois que Pierre aime le chocolat » et le locuteur ne ferait que répéter ses propos. Dans le second, Marie est certaine que Pierre aime le chocolat et elle aurait dit (ou tout au moins peut-on le supposer) « je sais que Pierre aime le chocolat » mais le locuteur présente ce « savoir » comme une croyance pour montrer son désaccord. Il est donc nécessaire de bien distinguer le point de vue du locuteur de celui du sujet modal, à partir des mondes possibles créés par l'emploi du verbe d'attitude propositionnelle. Toutefois, si dans l'exemple choisi, on parvient sans aucune difficulté à identifier chacun des référents des substantifs utilisés (*Marie, Pierre*), qu'en est-il lorsque cela n'est pas le cas ? Surgit la question de l'opacité référentielle.

¹⁶ Nous l'appellerons par commodité « sujet modal », tout en sachant bien qu'ici, *savoir* est non pas un verbe modal *stricto sensu* comme c'est le cas lorsqu'il est suivi d'un infinitif, mais un verbe d'attitude propositionnelle.

¹⁷ Voir Escandell (2004 : 316).

¹⁸ Voir Vet (1994 : 63).

3.1.2. Opacité référentielle

Le problème de l'opacité référentielle se pose avec le verbe *savoir* puisque dans certains cas, on constate que deux expressions ayant la même référence ne peuvent être commutées. Rappelons que pour Frege, un contexte est déclaré opaque quand il se prête à une lecture telle que la substitution d'expressions coréférentielles n'en préserve pas la valeur de vérité. Je reprendrai ici l'analyse de Gosselin (2010 : 402)¹⁹ et l'exemple bien connu d'Œdipe.

(33) Œdipe sait qu'il a épousé la reine de Thèbe.

(34) Œdipe sait qu'il a épousé sa mère.

En (33) on observe que dans l'univers du locuteur, <il a épousé la reine de Thèbe> est vrai. De même, dans l'univers d'Œdipe, <il a épousé la reine de Thèbe> est vrai. En revanche, en (34) dans l'univers du locuteur, <Œdipe sait qu'il a épousé sa mère> est faux ; de même, pour Œdipe, <il a épousé sa mère>, est faux. En fait, il faut prendre en compte la façon dont le sujet de *savoir* (qui est ici également le sujet de la complétive) identifie le référent : pour Œdipe, *la reine de Thèbe* et *sa mère* n'ont pas le même référent parce qu'ils ne désignent pas le même être du monde ; pour le locuteur, les deux expressions ont le même référent. Toutefois, même dans ce cas d'opacité référentielle, le présupposé q, <il a épousé la reine de Thèbe> ou <il a épousé sa mère> reste vrai : <il a épousé sa mère>/ <la reine de Thèbe> restent vrais pour le locuteur. Nous constatons que, selon la règle, <Œdipe sait qu'il a épousé sa mère> est faux et que toutefois, le présupposé <il a épousé sa mère> demeure vrai. Examinons un second exemple.

(35) Je sais qu'Œdipe a épousé {la reine de Thèbe/sa mère}.

Dans ce cas précis, locuteur et sujet de la phrase ne font qu'un. Le problème de l'opacité référentielle du complément ne se pose plus, étant donné que le sujet de la phrase *je*, n'attribue qu'un seul et même référent à *la reine de Thèbe* et à *sa mère* et préserve ainsi la valeur de vérité de chacun des énoncés.

3.1.3. Annulation du présupposé

Enfin, le présupposé de vérité peut être annulé dans certains cas avec *savoir*. Observons :

(36) Je crois savoir que Pierre est à Marseille.

(37) Pierre dit qu'il sait que Marie va venir.

En (36), une fois encore, locuteur et sujet de la phrase ne font qu'un. Toutefois, la présence de *croire* annule le présupposé de vérité de la phrase (ou suspend la factivité de *savoir que*, selon Gosselin 2010 : 390). Je ne peux pas dire que pour moi, locuteur, il est vrai que <Pierre est à Marseille>. En (37), de la même façon, le verbe *dire* annule le présupposé. *Pierre dit qu'il sait que Marie va venir* n'implique pas que pour moi, locuteur, <Marie va venir> est vrai. Dans ces deux cas, le présupposé disparaît. Observons à présent le point de vue du sujet modal et celui de la modalité intrinsèque de la complétive.

3.2. Sujet modal et modalité intrinsèque

Concernant la relation qui unit le sujet de *savoir* à la modalité exprimée dans la complétive, nous aimerions rappeler comme le dit Gosselin (2010 : 22 & 25), qu'une proposition quelle

¹⁹ Voir également Hintikka (1962 : 138-139). Celui-ci prend l'exemple de Dr. Jekyll et Mr. Hyde.

qu'elle soit (dans notre cas, une complétive) véhicule en elle-même un contenu modal 'objectif'. Cette façon que l'on a de la présenter est appelée la « modalité intrinsèque ». Examinons les exemples (38) et (39).

(38) Pierre sait que Marie est partie en Espagne.

(39) Pierre sait que Marie est peut-être partie en Espagne.

En (38), la complétive *Marie est partie en Espagne* est exprimée sous l'angle de la modalité épistémique de certitude. En revanche, en (39), *Marie est peut-être partie en Espagne*, est exprimée sous l'angle de la modalité épistémique d'hypothèse. Toutefois, on constate que « la modalité intrinsèque » de la complétive n'influe en aucun cas sur le présupposé. (38) présuppose que <Marie est partie en Espagne> est vrai. (39) présuppose que <Marie est peut-être partie en Espagne> est également vrai. Examinons à présent le lien qui unit le locuteur à la modalité intrinsèque.

3.3. Locuteur et modalité intrinsèque

Le lien qui unit le locuteur à la modalité intrinsèque nous conduit à poser la question suivante : peut-on linguistiquement dissocier la vérité objective du point de vue du locuteur ? Pour Martin (1983a : 216), il est impossible d'exprimer linguistiquement une situation du monde, aussi objective qu'elle soit, sans que cette description soit prise en charge par un locuteur : « le vrai 'objectif' n'a pas de réalité linguistique ». Gosselin lui (2010 : 47), soutient l'inverse. Ainsi pour celui-ci, lorsque le locuteur affirme que « la terre est ronde », il exprime non seulement sa croyance mais il décrit également une réalité objective ; il se présente « comme énonçant une proposition qui serait vraie même s'il l'ignorait »²⁰. Avec *savoir que*, la question est un peu différente. Le vrai objectif peut-il être exprimé linguistiquement ? Peut-on décrire objectivement la situation de quelqu'un qui 'sait' sans que moi-même j'adhère à ce savoir ? Nous allons montrer que *savoir que* ne permet pas de dissocier le savoir objectif du savoir du locuteur²¹. Il nous faut, pour cela, examiner successivement, trois exemples dans lesquels nous confronterons le point de vue du locuteur à la modalité intrinsèque de la phrase tout entière (et non plus seulement à celle de la complétive). Commençons par regarder l'énoncé (40).

(40) Jean sait que Marie est intelligente.

En (40), pour moi, locuteur, non seulement *Jean sait que Marie est intelligente* est vraie, mais je suis obligée d'adhérer au savoir de Jean. Si je pense que Marie n'est pas intelligente, autrement dit si je pense que le présupposé q est faux, je ne peux pas dire que *Jean sait que p*, car la phrase perdrait sa valeur de vérité. Que penser à présent de l'exemple (41) ?

(41) Le petit Augustin sait que le père Noël existe.

En (41), l'exemple n'est acceptable qu'à la seule condition que le locuteur tienne pour vrai ou accepte de tenir pour vrai que *le père Noël existe* et qu'il adhère au savoir du petit Augustin. La phrase bien entendu, si nous nous en tenons à l'adéquation du monde à la langue, est

²⁰ Il paraît difficile toutefois d'imaginer une proposition non réalisée verbalement qui permettrait de décrire la réalité objective.

²¹ Nous adhérons à l'idée de Ducrot (1972 : 268) : « On a donc l'impression [...] qu'on ne peut pas séparer, lorsqu'il s'agit du savoir, le mode subjectif de la croyance et sa valeur objective ». Voir également Anscombe (2010) pour la question du *savoir allégué/savoir fondé*.

difficilement recevable puisque *le père Noël existe* est considéré comme faux. Comment lire enfin, (41a) et (42b) ?

(42) a. Victor sait que son frère est rentré car il a vu sa voiture.

b. ?Victor sait que son frère est rentré car il a vu sa voiture. Mais je sais que ce n'est pas la sienne.

Dans l'énoncé (42a) le savoir est ici présenté en apparence de manière objective. Le locuteur n'a pas besoin de 'connaître' son frère pour considérer que <son frère est rentré> est vrai ; il a juste besoin de 'savoir' que celui-ci existe. Le locuteur doit simplement tenir pour vrai que <son frère est rentré car il a vu sa voiture>²². Or dans ce cas, je l'accepte, j'y adhère, sans même l'avoir constaté. En fait, je ne sais pas si son frère est rentré, mais je tiens cela pour vrai et je suis contraint d'adhérer au savoir de Victor.

Dans le deuxième cas, en (42b), le problème est que si j'ajoute que ce n'est pas sa voiture, je peux signifier que pour moi, <son frère est rentré> est faux. Il me sera donc impossible, une fois de plus, d'utiliser *savoir que* en présupposant que q est faux. Je peux également penser que <son frère est rentré> est vrai, mais selon moi, pour d'autres raisons (dont la présence de la voiture ne fait pas partie). Dans ce cas, comme le disent Ducrot & Carel (2006 : 228)²³, il est également difficile d'utiliser *savoir que*. Comparons à présent, pour terminer, le point de vue du locuteur et celui de l'interlocuteur.

3.4. Locuteur et interlocuteur

La question bien souvent posée est que si un énoncé tel que *Pierre est venu* implique *je sais que Pierre est venu*, à quoi bon dire *je sais que Pierre est venu* ? Un certain nombre d'auteurs l'expliquent par les intentions communicatives du locuteur et donc par le rapport qui unit le locuteur à l'interlocuteur (Ducrot 1972 ; Stalnaker 1974 ; Alexandrescu 1976 ; Martin 1983a ; Anscombe & Ducrot 1983 ; Vet 1994). Le locuteur dit *je sais que Pierre est venu* afin d'ajuster le point de vue de l'interlocuteur à celui du locuteur, autrement dit, afin de « corriger [ses] présupposés » (Vet 1994: 65). Mon interlocuteur pensait que *je ne savais pas* que Pierre était venu ; or contrairement à ce qu'il pense, je veux lui signifier que Pierre est venu relève de mon champ de connaissances ; pour moi, <Pierre est venu> est vrai. De même, dans la perspective de la pragmatique illocutoire de *l'argumentation* (Anscombe & Ducrot 1983), en disant *je sais que Pierre est venu*, le locuteur peut orienter la discussion et chercher à ce que l'interlocuteur admette la conclusion qu'il a présente à l'esprit (par exemple, *il a donc vu Marie et il a parlé avec elle*).

Nous avons dans cette partie étudié les quatre points de vue qui apparaissent dans la construction *savoir que*. Dans un premier temps, nous avons examiné le rapport du locuteur au sujet modal. Il a été vu que le point de vue du locuteur et celui du sujet modal se rejoignent dans le cas de *savoir que* et qu'ils divergent dans le cas de *croire que* ; l'opacité référentielle présente dans la complétive n'a aucune répercussion sur le présupposé ; enfin le présupposé peut dans certains cas, être annulé. Dans un deuxième temps, nous avons examiné le sujet modal et la modalité intrinsèque en montrant que cette dernière n'a aucune influence sur le présupposé de *savoir que*. Dans une troisième partie, dans laquelle nous comparons le point de vue du locuteur à la modalité intrinsèque de la phrase entière, nous avons essayé de montrer qu'il était impossible de séparer les deux points de vue. Enfin, dans une dernière

²² Ici nous pensons aux textes de fiction dont parle Gosselin (2010 : 26).

²³ Cité in Gosselin (2010 : 377).

partie, il a été observé que l'énoncé *je sais que*, formulé par le locuteur, peut servir à corriger le présupposé de l'interlocuteur.

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons voulu étudier le fonctionnement de la construction française *savoir que* à travers la notion de présupposition. Nous avons vu que tous les auteurs s'accordent pour dire que *savoir que* présuppose la vérité de complétive : « q est vraie », que l'énoncé soit à la forme affirmative ou qu'il soit à la forme négative. Toutefois, cette formulation « q est vraie » nous a conduits à nous interroger sur son sens. Nous avons vu que ce commentaire peut s'inscrire soit dans un cadre logique, soit dans un cadre sémantico-pragmatique. Dans le premier cas, nous affirmons que « q est vraie » en vertu de l'adéquation du langage au monde réel ; dans le second, cette même affirmation se voit justifiée par le fait qu'elle est vraie pour le locuteur. Soit celle-ci est nécessairement acceptée par le locuteur et l'interlocuteur parce qu'elle fait partie d'un ensemble de croyances ; soit le présupposé « q est vraie » est assimilé à un acte de parole qui oriente le discours et en conditionne le bon fonctionnement. Or si nous acceptons l'idée que *savoir que* présuppose « q est vraie », il nous faut alors accepter l'idée qu'il appartient au groupe des verbes factifs.

Nous avons observé que *savoir que* ne possédait pas toutes les caractéristiques de la factivité. Il est factif parce qu'il présuppose la vérité de sa complétive, qu'il se distingue des verbes implicatifs en ce qu'il conserve son présupposé sous la négation et qu'il rejette le critère de la négation anticipée. En revanche, il est non factif parce qu'il ne peut être suivi d'une proposition introduite par *le fait que* et que son emploi à la première personne dans un énoncé négatif est irrecevable. Enfin, il est non factif parce qu'il diffère dans son fonctionnement des autres verbes factifs tels que *reconnaître* ou *regretter*. Toutefois, si nous avons admis que *savoir que* présuppose que « q est vraie », nous nous sommes posé les deux questions suivantes : « pour qui q est-elle vraie » ? Si la réponse est le locuteur, celui-ci, est-il le seul point de vue à prendre en compte ?

Nous avons alors dégagé dans la construction *savoir que* quatre points de vue : celui du locuteur, celui du sujet modal, celui de la modalité intrinsèque, celui de l'interlocuteur et nous avons essayé de les comparer. Pour étudier le rapport du locuteur au sujet modal, nous avons comparé *savoir que* à *croire que*. Nous avons constaté que le point de vue du locuteur et celui du sujet modal se rejoignent dans le cas de *savoir que*. Ils divergent dans le cas de *croire que*, entraînant alors une double lecture du point de vue du sujet modal. Il a été observé que l'opacité référentielle présente dans la complétive ne modifie pas le présupposé et enfin que le présupposé, avec certaines formes, peut être annulé ou suspendu. Dans un deuxième temps, nous avons examiné le sujet modal et la modalité intrinsèque en montrant que cette dernière n'a aucune influence sur le présupposé de *savoir que*. Nous avons ensuite comparé le point de vue du locuteur à celui de la modalité intrinsèque de la phrase et sommes parvenu à la conclusion qu'il était impossible de séparer les deux points de vue, autrement dit qu'il était impossible linguistiquement d'exprimer le savoir objectif d'un individu sans contraindre le locuteur à adhérer à ce savoir. Enfin, dans une dernière partie, nous avons comparé le point de vue du locuteur avec celui de l'interlocuteur pour expliquer l'énoncé *je sais que p*. Le locuteur dans ce cas, en disant *je sais que*, cherche à corriger le présupposé de l'interlocuteur.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRESCU S. (1976), « Sur les modalités croire et savoir », *Langages* 43, 19-27.
- AMSILI P., DENIS P. & ROUSSARIE L. (2005), « Anaphores abstraites en français: représentation formelle », *TAL*, vol. 46, n°1, 15-39.
- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Liège-Bruxelles, Mardaga.
- ANSCOMBRE J.-C. (2010), « Lexique et médiativité : les marqueurs pour le dire », *Cahiers de lexicologie*, 1, n°96, 5-33.
- BEAVER D. (2001), *Presupposition and Assertion in Dynamic Semantics*, Stanford, CSLI Publications.
- BORILLO A. (1982), « Deux aspects de la modalisation assertive : croire et savoir », *Langages* 67, 33-53.
- DOBROVIE-SORIN C. (1982), « Impératifs, factivité et implication », *Lingua* 58, n°1-2, sept-oct, 83-104.
- DUCROT O. (1968), « La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition », in *L'Homme*, tome 8, n°1, 37-53.
- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- ESCANDELL M.V. (2004), *Fundamentos de semántica composicional*, Barcelona, Ariel Lingüística.
- GEURTS B. (1999), *Presuppositions and Pronouns*, Amsterdam, Elsevier.
- GEURTS B. & BEAVER D. (2011), "Presupposition", in *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, < <http://plato.stanford.edu/entries/presupposition/index.html> >.
- GOSSELIN L. (2008), « Modalité et place de la négation », *Scolia* 23, 65-84.
- GOSSELIN L. (2010), *Les modalités en français : la validation des représentations*, Amsterdam/New York, Rodopi.
- HINTIKKA J. (1962), *Knowledge and belief*, Ithaca & Londres, Cornell University Press.
- KARTTUNEN L. (1971), "Implicative verbs", *Language*, vol. 47, 2, 340-358.
- KARTTUNEN L. (1973a), « La logique, des constructions anglaises à complément prédicatif », *Langages* 30, 56-80.
- KARTTUNEN L. (1973b), "Presuppositions of Compound Sentences", *Linguistic Inquiry*, vol. IV, n°2, 169-193.
- KIPARSKY P. & C. (1971), "Fact", in D. Steinberg & L. A. Jakobovits (éds), *Semantics. An interdisciplinary reader in philosophy, linguistics and psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 345-369.
- KRIPKE S. (1963), "Semantical analysis of modal logic", *Zeitschrift für Mathematische Logik und Grundlagen der Mathematik*, n°9, 67-96.
- LYONS J. (1992 [1978]), *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MARTIN R. (1983a), « L'opérateur intensionnel savoir », *H.E.L.*, 5, p. 213-227.
- MARTIN R. (1983b), *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MARTIN R. (1987) *Langage et croyance : les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Mardaga.
- RUSSELL B. (1905), "On denoting", *Mind*, vol. 14, n°56, oct., 479-493.
- RUSSELL B. (1992 [1940]), *An inquiry into meaning and truth*. London-New York: Routledge.
- SALES-WUILLEMIN E. (1991), « De l'appréhension des significations implicites : verbes factifs et contrefactifs », *L'année psychologique*, vol. 91, 4, 559-580.
- SÁNCHEZ LÓPEZ C. (1999), "La negación", in I. Bosque & V. Demonte (éds), *Gramática descriptiva de la lengua española*, Madrid, Espasa, 2561-2634.

- SIMONS M. (2007), *Lingua* 117 (6), 1034-1056.
- STALNAKER R.C. (1974), "Pragmatic presuppositions", in Milton K. Munitz & Peter K. Unger (éds), *Semantics and philosophy*, New York, New York University Press.
- STRAWSON P.F. (1950), "On referring", *Mind*, News Series, vol. 59, n° 235, jul., 320-344.
- TARSKI A. (1956), "The concept of truth in formalized languages", in *Logic, Semantics and Metamathematics*, Oxford University Press, Oxford (1956); (Traduit de "Der Wahrheitsbegriff in Den Formaliserten Sprachen", *Studia Philosophica I*, 1935).
- VET C. (1994), « Savoir et croire », *Langue française*, 102, 56-68.